

VILLE DE CAHORS

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES DE CAHORS

---

Par arrêté en date du 25 novembre 2016, Monsieur le Maire de Cahors a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative aux zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la Commune de Cahors.

Monsieur Christian MARTY, domicilié à Saint-Nauphary (82370), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Christian HENRIC en tant que commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera **du mardi 20 décembre 2016 au vendredi 27 janvier 2017, à 17h30**, date et heure de clôture de l'enquête, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors – Hôtel administratif – 72, rue Wilson – 46000 CAHORS.

Le dossier d'enquête y est consultable aux jours et horaires d'ouverture habituels, à savoir : du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors – Hôtel administratif – 72, rue Wilson – 46000 CAHORS, les jours et heures suivants :

- **mardi 20 décembre 2016, de 9h à 12h,**
- **mercredi 28 décembre 2016, de 9h à 12h,**
- **jeudi 5 janvier 2017, de 14h à 17h30,**
- **samedi 14 janvier 2017, de 9h à 12h,**
- **lundi 23 janvier 2017, de 14h à 17h30,**
- **vendredi 27 janvier 2017, de 14h à 17h30**, date et heure de clôture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet de zonages d'assainissement de Cahors pourront être consignées sur le registre d'enquête unique déposé au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, siège de l'enquête.

Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, de telle sorte qu'elles lui parviennent avant la clôture de l'enquête, à l'adresse suivante :

***Monsieur le commissaire enquêteur***

***Enquête publique zonages d'assainissement de la Commune de Cahors***

***Communauté d'Agglomération du Grand Cahors – Hôtel administratif – 72, rue Wilson – 46000 CAHORS***

Le dossier d'enquête publique comprend la décision de dispense d'évaluation environnementale prise par l'autorité environnementale en date du 10 juin 2016.

Les informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées sur le site internet de la Ville de Cahors ([www.mairie-cahors.fr](http://www.mairie-cahors.fr)).

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, auprès de la Commune de Cahors, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le projet de zonages d'assainissement arrêté sera ajusté pour tenir compte des observations du public formulées pendant l'enquête publique et du rapport et conclusions du commissaire enquêteur, puis le projet sera soumis pour approbation au Conseil municipal de Cahors.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, siège de l'enquête et sur le site Internet de la Ville de Cahors ([www.mairie-cahors.fr](http://www.mairie-cahors.fr)).

Toute information sur le projet de zonages d'assainissement peut être obtenue auprès du service d'assainissement collectif de la Ville de Cahors.

**Le Maire de CAHORS,  
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE**